

AMPLIFIONS LA MOBILISATION POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME ET DANS L'INTÉRÊT DES ÉLECTRICIENS & GAZIERS

En ce moment de lutte historique où les Électriciens et Gaziers manifestent leur opposition à la réforme des retraites par un rapport de force de haut niveau, la FNME-CGT et ses Syndicats s'adressent à leur Ministre de Tutelle et à leurs employeurs.

Conformément à la décision unanime des Secrétaires Généraux des Syndicats de la FNME-CGT du 17 mars, face au mutisme de la tutelle et des employeurs des Industries Électriques et Gazières, un courrier leurs a été adressé.

Dans cette lutte, les agents sont aussi exemplaires que leur régime spécial mais il semblerait que Mme Pannier-Runacher comme les employeurs des IEG ne veulent pas le voir.

La FNME-CGT a donc réaffirmé la 1^{ère} revendication des grévistes :

- **La suppression pure et simple de la réforme des retraites**

Personne n'est dupe, c'est une attaque en règle contre celles et ceux qui font vivre le service public de l'énergie. S'attaquer au régime spécial de retraite c'est s'attaquer au Statut des IEG.

Or ce Statut est leur contrat de travail.

Conserver ce Statut et son régime spécial de retraite est un vecteur d'attractivité, de protection et de maintien de la mission de service public. Le garantir aux futurs embauchés et l'élargir à l'ensemble des prestataires du secteur sont des revendications des grévistes.

Depuis de nombreuses années les grévistes, actifs comme retraités, en ont marre de subir d'injustes et successives attaques. Avec un rapport de force historique et une détermination inébranlable, ils posent des revendications auxquelles la tutelle comme les employeurs devront apporter des réponses écrites :

- **L'application pleine et entière du statut des IEG pour tous les salariés**
- **La garantie de financement de leur régime spécial des IEG et de leur Caisse de sécurité sociale (CAMIEG)**
- **L'amélioration de certains dispositifs de Branche dont l'abondement du CEJR et la reconnaissance de nouvelles formes de pénibilités**
- **L'évolution des minimums de pension**
- **La revalorisation des pensions pour les départs entre août 2022 et juin 2023**
- **La suppression de toutes les procédures disciplinaires en cours**
- **Aucune forme de procédure disciplinaire ou de criminalisation dans la lutte contre la réforme des retraites**

Les Victoires sont à portée de Lutte !

Dans la rue comme dans nos entreprises nous gagnerons tous ensemble POUR le retrait de la réforme et POUR l'avenir des Électriciens et Gaziers.

Le rapport de force est là, continuons jusqu'au triomphe !



**COURRIER EN PIECE
JOINTE**





SM/PR
SG/23-22

Montreuil, le 22 mars 2023

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition Énergétique
Madame Christine GOUBET-MILHAUD
Présidente de l'UFE
Monsieur Frédéric MARTIN
Président de l'UNEMIG

Madame la Ministre,
Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Cela fait maintenant près de deux mois que la révolte gronde dans le pays contre la réforme des retraites voulue par le Président Macron. A la veille d'une nouvelle grande journée de grève, de mobilisation et de manifestations partout dans le pays, plus de 9 actifs sur 10 y sont toujours fermement opposés, ceci sans compter les retraités et la jeunesse.

Les Électriciens et Gaziers, accompagnés par la FNME-CGT et ses Syndicats, font la démonstration historique, en grève reconductible, qu'ils n'accepteront pas cette réforme et ce grand coup de poignard dans leur contrat de travail qu'est le Statut national des personnels des IEG.

Les agents, actifs comme retraités, sont totalement déterminés à ne pas sacrifier l'avenir des futurs embauchés dans nos entreprises et par ricochet l'avenir du service public de l'énergie. Ils défendent aussi en tant que citoyens l'avenir de leurs enfants et des générations futures.

Quel que soit le processus parlementaire et le déni, voire le mépris de la démocratie sociale, la colère est immense et la détermination reste sans faille. Cette réforme des retraites est clairement refusée et la FNME-CGT exige son retrait.

Si le mépris du Président est maintenant de notoriété publique, comment les ministres et nos employeurs peuvent-ils rester sourds et muets face au conflit social majeur dans le secteur énergétique ? Deux mois de journées de grève hebdomadaires et de mobilisations exemplaires des agents du service public de l'énergie à l'appel de l'intersyndicale nationale et une grève reconductible qui ne faiblit pas ses 15 derniers jours. La troisième semaine de lutte se voit renforcée par l'usage purement scandaleux du 49-3 et par une motion de censure qui, à quelques voix d'aboutir, a frisé la victoire.

Pourtant toujours aucune réaction des ministères ni des dirigeants de nos entreprises sauf pour réprimander, criminaliser et sanctionner !

Cela témoigne d'un réel aveuglement et d'une déconnexion des réalités de votre part sur ce que vivent les Électriciens et Gaziers ainsi que leurs familles. Pourtant, tous les jours sans exception, les agents du secteur font vivre et donnent du sens au Service Public de l'Énergie !

Conscients de leur rôle, voilà surtout pourquoi ils sont en colère et manifestent en grève par tous les moyens à leur disposition, dont celui de la reprise en main totale de l'outil de travail, pour s'opposer à cette réforme aussi injuste qu'injustifiée.

En effet, la réforme aurait un impact paramétrique avec le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein. Elle aurait aussi, concernant notre régime spécial de retraite des IEG, un impact systémique car les nouveaux embauchés ne bénéficieraient plus de ce régime spécial de retraite, à compter de septembre prochain.

Le chèque en blanc que représenterait cette réforme laisse présager le pire pour les futurs personnels mais aussi pour les agents actifs statutaires à date.

Ces dernières années le secteur de l'énergie a subi de multiples attaques qui visent toujours les garanties collectives, les conditions de travail et l'emploi.

Le régime spécial comme le Statut particulier sont toujours les cibles. Aussi, votre loi votée ou pas, validée ou pas, constitutionnelle ou pas et quel que soit le calendrier, les agents actifs comme retraités exigent, aujourd'hui, des garanties et des engagements fermes de votre gouvernement comme des employeurs des IEG.

La FNME-CGT vous adresse donc en annexe de ce courrier une liste non exhaustive des revendications des agents qui font le service public de l'énergie et sans qui vous ne pourrez jamais mener à bien les missions de service public qui vous incombent.

La FNME-CGT, attachée à faire vivre la démocratie sociale et syndicale, saura, le moment venu, se tourner vers ses bases pour compléter leurs exigences revendicatives.

Ces premiers points mériteraient des réponses et des engagements sérieux et fermes de votre part. Vous devez sortir de votre mutisme et montrer votre attachement aux agents actifs et retraités du service public de l'énergie.

La FNME-CGT le réaffirme haut et fort, le service public de l'énergie ne peut fonctionner sans mission de service public. Elle-même irrévocablement attachée au Statut particulier et pionnier des IEG.

D'ailleurs, si nous voulons renforcer la souveraineté énergétique de la France et relever tous les défis énergétiques d'avenir, il vous sera impossible de le mettre en œuvre sans toutes les travailleuses et tous les travailleurs intervenant dans le secteur. Elles et ils produisent les richesses et font vivre le service public de l'énergie.

Le Statut des IEG et son régime spécial de retraite sont un vecteur incontestable d'attractivité pour les futurs emplois à pourvoir massivement dans les perspectives de relance que nous connaissons, par exemple la relance de la filière industrielle du nucléaire mais aussi pour toutes les autres composantes. Aux yeux des travailleurs, qui sont nombreux à accepter des niveaux de rémunération inférieurs à ce que le privé pourrait leur proposer à compétence et niveau d'étude égal, ce Statut est un gage de protection sur les garanties sociales et les conditions de travail qui donne la motivation inébranlable d'intégrer nos entreprises et de mener à bien la mission de service public. L'élargissement, notamment pour les prestataires ou filiales de nos entreprises, du bénéfice du Statut national des personnels des IEG, ou la mise en place d'un Statut de l'énergéticien comme le revendique la FNME-CGT, serait un gage d'espoir et de réussite dans l'intérêt de la Nation.

Vous devez mesurer que notre détermination est intacte. Les agents actifs comme retraités de l'énergie seront mobilisés jusqu'au retrait de ce projet de loi. Avec la FNME-CGT, ils portent des revendications qui exigent des garanties indispensables et pérennes.

Vous devez reconnaître et accepter leur colère et les respecter dans leur dignité.

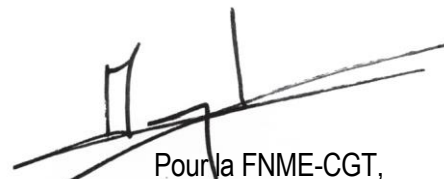
Enfin, intimement liés à l'actualité, plusieurs sujets conflictuels exigent aussi des réponses et engagements de votre part notamment sur :

- ✓ Les évolutions des minimums de pensions dans la Branche des IEG,
- ✓ La revalorisation des pensions pour les agents partis en retraite entre août 2022 et juin 2023 et qui n'auront pas les augmentations de pension auxquelles ils ont droit,
- ✓ La suppression de toutes les procédures disciplinaires en cours (mouvement social des salaires du printemps et de l'automne 2022),
- ✓ L'engagement écrit de l'absence de procédures sur le mouvement contre votre réforme des retraites 2023.

Les agents actifs et retraités des Industries Électriques et Gazières participent activement, depuis le début, aux grèves, aux mobilisations et aux manifestations. Ils poursuivront leur implication sans faille jusqu'au retrait de la réforme. La FNME-CGT, en première ligne de cette contestation sociale interprofessionnelle, a su prendre ses responsabilités en organisant, impulsant, coordonnant et en assumant toutes les initiatives qui se sont déroulées dans le pays.

Mais la situation sociale, dans la rue comme dans les entreprises, pourrait devenir explosive. Vous devez en prendre conscience et surtout prendre au plus vite vos responsabilités car la colère du terrain est extrêmement forte.

Dans l'attente d'un retour de votre part et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer au nom de la FNME-CGT, Madame la Ministre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations de syndicaliste.



Pour la FNME-CGT,
Sébastien MENESPLIER
Secrétaire Général

COPIE :

- Madame la Première ministre
- Monsieur le Ministre du Travail



ANNEXE

Liste non-exhaustive des revendications exigées :

- ✓ **Retrait pur et simple de la réforme des retraites,**
- ✓ Les futur.e.s embauché.e.s seraient affilié.e.s au régime général et n'auraient plus droit au régime spécial de retraite ; pour autant, ils seraient des agents statutaires. Nous exigerions de garantir qu'elles et ils garderont, en retraite, les garanties sociales du Statut (Camieg, surcomplémentaire santé, tarif particulier, avantages familiaux, activités sociales...), en bref une application pleine et entière du Statut des IEG,
- ✓ Un certain nombre de dispositifs de Branche devrait être appliqué et amélioré pour les futur.e.s embauché.e.s (par exemple les CEJR) mais cela demanderait une clarification de la situation, voire une modification des textes tout en incluant les situations effectives depuis 2009,
- ✓ Les changements paramétriques prévus par la loi Borne seraient normalement d'application immédiate à compter de septembre 2023, selon un calendrier progressif ; mais le gouvernement a évoqué qu'il faudrait déterminer un calendrier spécifique pour les régimes spéciaux pour éviter le chevauchement avec le calendrier de la mise en place des paramètres de la loi Woerth de 2010. Qu'en serait-il réellement ? L'application progressive des précédentes réformes ne pourrait décemment pas se chevaucher avec cette dernière,
- ✓ La fermeture du régime aux nouveaux embauchés poserait la question de l'équilibre du financement de notre régime spécial. Le gouvernement n'a pas voulu traiter cette question dans le projet de loi et l'a renvoyée à la PLFSS 2024. Pour tous les salariés actuels, il serait inacceptable et inconcevable de ne pas avoir des garanties de financement du régime spécial des IEG. En l'absence, nous entendrions déjà la douce musique d'un régime rapidement déficitaire par la disparition des cotisants et qui vous permettrait de justifier la nécessité de sa suppression totale. Nous le rappelons le régime spécial des IEG est un régime pionnier, solidaire, exemplaire et équilibré, voire même excédentaire. Rien ne justifie sa suppression.